

Parts de coopérateur de catégorie B
émises par **BocagEn SCES agréée**

Fiche d'informations action

1. Nature du produit

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir les risques pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

2. Principales caractéristiques du produit

| | |
|-----------------------------|--|
| Emetteur : | BocagEn SCES agréée |
| Prix : | Parts de coopérateur de catégorie B = 100€ |
| Types d'actions : | Parts sociales B ou «ordinaires» |
| Politique de dividende : | Le solde sera affecté en priorité au développement de la coopérative et à la réalisation de ses finalités sociales, tels qu'établies dans les présents statuts. L'excédent éventuel peut être accordé aux détenteurs de parts pour un dividende appliqué à la partie effectivement libérée du capital social. Le taux de ce dividende ne pourra en aucun cas excéder celui fixé conformément à la loi du 20 juillet 1955 créant le Conseil National de la Coopération. (Article 37 des statuts) |
| Droits attachés aux parts : | Chaque détenteur de part (A, B et C) a droit à une voix et ce, peu importe le nombre de parts possédées. Les votes relatifs à des nominations ou la révocation |

| | |
|--|--|
| | d'administrateurs et de commissaires se font au scrutin secret. Nul ne peut prendre part au vote à l'Assemblée Générale pour un nombre de voix dépassant dix pour cent des voix attachées aux parts ou actions représentées ; ce pourcentage étant ramené à cinq pour cent lorsqu'un ou plusieurs associés ont la qualité de membre du personnel. (Article 33 des statuts) |
| Modalités de composition du conseil d'administration : | La société est administrée par un conseil d'administration composé de minimum 5 à maximum 11 membres au moins nommés par l'assemblée générale des associés, conformément aux articles 33 et 34, pour une durée de 5 ans. Ils sont rééligibles. (Article 20 des statuts) |
| Autres caractéristiques : | / |
| Valeur de la part au 12/12/2022 : | Part de coopérateur de catégorie B = 100€ Conformément aux statuts, la valeur des parts est limitée à leur valeur nominale et la coopérative présente un bénéfice reporté depuis sa fondation. |

3. Description et but de l'offre

| | |
|--|--|
| Type d'offre : | Vente en souscription |
| Montant de l'offre : | 250.000€ |
| Nombre d'actions offertes : | Part de catégorie B = 2500 parts |
| Seuil maximum de parts souscrites par investisseur : | 50 parts B soit 5000 euros BocagEn souhaite limiter l'acquisition de parts à 5 par coopérateur dans le cadre de cet appel d'offre, afin de toucher un maximum de coopérateurs différents et de permettre au plus grands nombre de bénéficier de l'accès au fournisseur d'énergie 'locale et citoyenne' Cociter. |
| Destinataire de l'offre : | Les investisseurs retails sur le territoire belge. |
| Affectation du produit de l'offre par l'émetteur : | Projection des projets en développement entre 2023 et 2025. Production d'énergie locale – 150.000 € dans les arrondissements de Liège et Verviers <ul style="list-style-type: none"> - Racynes asbl : Extension de l'installation PV à Haccourt - L'Idée Ferme SC ES: Installation de nos futurs bureaux mutualisés et constitution de Communautés d'Energie Renouvelable. - Vins du pays de Herve SC FS : Installation PV sur le chai à Montzen - Habitats InVesdre SC FS : Constitution de Communautés d'Energie Renouvelable pour les familles en situation précaire Action de sensibilisation à la sobriété énergétique – 100.000€ <ul style="list-style-type: none"> - Construction du module pédagogique « Black Out » sur le site |

| | |
|--|--|
| | <p>des Fawes asbl à Charneux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un Jeu Coopératif de sensibilisation pour soutenir les animations et ateliers futurs. - Développement d'une plateforme de partage et de kits de monitoring pour les ménages de notre coopérative. <p>Projet d'éolien Offshore – 5.000€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seacoop cvso : Augmentation de notre participation dans SEACOOOP à 10.000 € en apportant 5000€ de parts de coopératives supplémentaires. Apport directement de notre capital déjà existant. <p>POURCENTAGE EN INVESTISSEMENT DIRECT : 98,04% POURCENTAGE EN INVESTISSEMENT INDIRECT : 1.96%</p> |
| Période de l'offre : | Période continue |
| Allocation en cas de sursouscription : | Nous effectuons le remboursement des derniers arrivés. |
| Autres caractéristiques de l'offre : | / |

4. Description de l'émetteur et chiffres-clés

| |
|---|
| <p>Brève description de l'émetteur et de ses activités (objet social, historique, activités...)</p> <p>BocagEn est une coopérative citoyenne qui a été fondée en 2017 dans le but de contribuer à la transition énergétique sur le Plateau de Herve. Sur ses 5 premières années d'existence, BocagEn a développé uniquement des installations de production d'Énergie renouvelable et est devenue membre de COCITER, afin de permettre à ses coopérateurs de participer au circuit court de l'énergie verte, locale et citoyenne.</p> <p>BocagEn souhaite, en plus de continuer à développer la production locale d'énergie, diversifier son action en travaillant sur la sobriété énergétique, c'est-à-dire une diminution globale, volontaire et choisie des consommations de notre société.</p> <p>À ce jour, très peu d'actions sont réalisées pour encourager cette indispensable sobriété. C'est pourquoi BocagEn souhaite développer des outils utiles à l'atteinte de cet objectif, que nous avons définis en groupe de travail avec nos coopérateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Construction du module pédagogique « Black Out » qui permettra d'organiser des animations d'éducation à l'énergie et de sensibilisation à la sobriété énergétique dans le cadre des classes vertes et stages; o Création d'un Jeu Coopératif de sensibilisation pour soutenir les animations et ateliers futurs à destination d'ados (classes du secondaire) et d'adultes; o Développement d'une plateforme de partage et de kits de monitoring pour les ménages de notre coopérative. (à utiliser à la maison dans le cadre d'une animation de groupe). <p>Nous sommes convaincus qu'une coopérative citoyenne est un outil particulièrement adapté pour travailler sur les comportements car il s'agit d'une démarche qui vient des coopérateurs plutôt qu'une contrainte qui vient de l'extérieur.</p> <p>Par ailleurs, en mobilisant nos coopérateurs pour développer nos outils de sensibilisation dans la joie et la bonne humeur, ils pourront promouvoir autour d'eux les bonnes pratiques acquises</p> |
|---|

| | | |
|--|-------------------------------------|-------------------|
| au sein de la coopérative et générer ainsi un cercle vertueux. | | |
| Chiffres-clés de l'émetteur : (N.A. si start-up) | | |
| | | Année 2021 (en €) |
| Bilan | Capitaux propres | 271.819,67 € |
| | Endettement | 94.959,01 € |
| Compte de résultat | Chiffre d'affaires | 47.998,65 € |
| | Total des charges | 45.420,67 € |
| | Amortissements | 16.309,81 € |
| | Bénéfice de l'exercice avant impôts | 1.099,70 € |

5. Risques de l'investissement

| | |
|--|--|
| <p>Risque de crédit : Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. En règle générale, on considère qu'une entreprise est solvable dès lors que la part des fonds propres dans le total bilan est égale ou supérieure à 20 %.</p> | <p>Le ratio de solvabilité était de 74% au 31/12/2021.</p> <p>Voir également chiffres-clefs de l'émetteur au point 4.</p> |
| <p>Risque de perte de la totalité du capital investi :</p> | <p>BocagEn investit principalement dans des installations de productions d'énergie renouvelable et des bâtiments, qui pourraient être cédés à d'autres coopératives en cas de faillite. Le risque de perte totale du capital investi est donc très faible.</p> |
| <p>Risque de liquidité : Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme) permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme. Pour une entreprise commerciale, il est jugé correct à partir de 1.</p> | <p>Le ratio de liquidité était de 10 au 31/12/2021.</p> |
| <p>Possibilités de remboursement :</p> | <p>L'associé a droit au remboursement de la valeur initiale de sa part. Il ne peut prétendre à aucune part dans les réserves, plus-values et autres fonds y assimilés au point de vue comptable et fiscal. Le C.A. peut postposer ce remboursement des parts, si ce remboursement avait pour conséquence de mettre en péril la situation financière de la coopérative, de réduire le capital social en dessous de la part fixe de celle-ci, ou de réduire le nombre des associés à moins</p> |

| | |
|---|--|
| | de trois. [...] (Article 16 des statuts) |
| Risque de fluctuation du prix du titre : | L'associé a droit au remboursement de la valeur initiale de sa part. Il ne peut prétendre à aucune part dans les réserves, plus-values et autres fonds y assimilés au point de vue comptable et fiscal. |
| Risques propres à l'émetteur - gouvernance : | <p>- Il existe un risque lié au départ d'un administrateur qui exerce des fonctions clés dans la société. Le CA est composé de 5 administrateurs, dont 3 gèrent BocagEn depuis sa formation. Ils sont profondément engagés et garant de la finalité sociale avec des compétences telles que la gestion, ingénieur en infrastructure et architecture, liens sociaux et pédagogie. Ils ont permis de développer la société avec notamment 4 exercices en légers bénéfiques. Si l'un d'eux venaient à quitter la société, des mesures sont mises en place pour assurer la continuité de l'activité. Chaque nouvel administrateur est accompagné par un parrain pour le/la former. Une attention particulière est portée au partage de l'ensemble des informations et des documents au CA via un stockage dans un cloud.</p> <p>- Avec le temps, il y a un risque d'essoufflement de l'énergie du CA, nous mettons une grande importance sur l'implication des coopérateurs dans les actions et décisions par le biais de groupe de travail où une vingtaine de coopérateurs sont engagés. Pour assurer transparence : Nous assurons une communication régulière par une Newsletter, l'information des coopérateurs en AG, ainsi que par leur mobilisation dans des groupes de travail. Un vérificateur au compte intervient annuellement.</p> |
| Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux : | <p>- Risque d'avoir du retard lors de la fourniture de certains matériaux ou de l'augmentation du prix de ceux-ci en raison de la crise économique. Cela retarderait la mise en place des activités pédagogiques. Pour pallier à cela nous avons donc établi un calendrier assez optimiste.</p> <p>- Risque que les activités pédagogiques développées ne s'autofinancent pas une fois démarrées. Pour mitiger ce risque, nous souhaitons proposer une offre variée d'activités de sensibilisation pour ados adultes : classes du secondaire, ateliers formatifs pour adultes, maison de jeunes, etc.</p> <p>- Risque de faillite d'un partenaire : Toutes nos installations sont assurées contre tous risques. Si l'un de nos partenaires sur les toits desquels nous avons placé des panneaux photovoltaïques (PV), fait faillite, nos conventions prévoient une récupération du matériel qui pourra être réinstallé chez un autre de nos partenaires.</p> <p>- Risques liés aux aléas climatiques : l'ensoleillement pour les panneaux PV placé chez nos partenaires, et le débit de l'Ourthe pour le barrage hydroélectrique ont un impact direct sur la production d'énergie renouvelable et les certificats verts perçus qui équivalent actuellement à 1/3 de nos recettes.</p> |

| | |
|---|---|
| Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions : | Nous avons fait une demande de subvention pour l'obtention de la bourse coopérative en octobre 2022. La réponse négative a été obtenue juste avant les vacances d'hiver. Cela n'entravera pas le bon fonctionnement de la société mais cela ralentira la mise en place des activités de sensibilisation et d'animation. Afin de limiter les risques liés aux subventions, nous n'exposons pas de frais « à risque » avant d'avoir reçu la confirmation officielle de l'obtention de subventions. Nos recettes dépendent pour 1/3 des certificats verts. |
| Autres risques : | / |
| Date prévue du break-even | Le Break-even a été atteint depuis le bilan 2018, nous avons toujours été en bénéfice. |

Veillez consulter le dernier Bilan financier de l'émetteur pour plus d'informations.

6. Frais

Éventuels frais liés aux actions.

7. Résumé de la fiscalité

| | |
|------------------------------|--|
| Précompte mobilier : | Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2021, exercice d'impôts 2022, le montant de l'exonération s'élève à 800€. ¹ |
| Autres (tax shelter, etc.) : | / |

8. Informations pratiques

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à *Bocagen SCES, 26, rue du Collège à 4650 HERVE*. Mail coop@bocagen.be | Tél. : 0496/32.97.63

RPM Liège, division de Verviers | TVA : BE683.655.505

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

Cette fiche d'information est établie à la date du 18/01/2023

¹ Voir l'avis relatif à l'indexation automatique en matière d'impôts sur les revenus. — Exercice d'imposition 2019, Moniteur belge du 26 janvier 2018 p.6591.